

CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES ASSISTANTS INGÉNIEURS, ORGANISÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

**Dossier examiné par le jury dans le cadre de l'épreuve n°1
Et servant de support à l'oral dans le cadre de l'épreuve n°2**

Important : le candidat doit remplir ce dossier de manière dactylographiée et le transmettre par téléversement dans son espace candidat sur l'application d'inscription **Cyclades** à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 24 novembre 2023, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).

L'espace Cyclades est accessible à partir du lien suivant :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Pour rappel :

- Le jury examinera ce dossier pour donner une note sur 20 au candidat.
- L'épreuve n° 1 est affectée du coefficient 2.
- La **transmission de ce dossier est donc obligatoire, à défaut, le candidat aura la note de 0 sur 20 ;**
- Tout envoi de dossier est définitif et aucune demande ultérieure de modification ne sera prise en compte. **Le candidat est donc invité à relire attentivement avant de le téléverser.**

Nom d'usage:

Nom de naissance / patronymique:

Prénom(s):

Attention: ce dossier comporte 10 pages en tout, sa structure ne doit être modifiée d'aucune manière que ce soit.

Toutefois, s'il ne complète pas toutes les pages (pages 6 et 9), le candidat ne retournera pas les-dites pages non complétées.

Ce document devrait être complété de préférence avec le logiciel « Adobe Acrobat Reader ». Par exemple, le logiciel « Sumatra PDF » ne permet pas toujours de remplir les zones à compléter.

Sommaire

<u>Première partie</u> : Identification du candidat	(Page 3)
<u>Deuxième partie</u> : Diplômes et titres	(Page 4)
<u>Troisième partie</u> : Rapport d'activité	(Pages 5 et 6)
<u>Quatrième partie</u> : Rapport sur l'aptitude professionnelle du candidat	(Pages 7 et 8)
<u>Cinquième partie</u> : Formation continue	(Page 9)
<u>Sixième partie</u> : Pièces justificatives	(Page 10)
<u>Septième partie</u> : Déclaration sur l'honneur	(Page 10)

Première partie : Identification (1/1)

Compléter chacune des rubriques ci-dessous :

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de naissance/ patronymique :

Prénom(s) :

Numéro(s) de téléphone professionnel : _____ ; personnel et/ou portable :

Courriels professionnel : _____ ; personnel :

Adresse personnelle :

Code postal, ville et pays :

Derniers postes occupés, dans l'ordre anti-chronologique (du plus récent au plus ancien) :

Période	Intitulé du poste et catégorie	Employeur, service et lieu d'affectation	Description des principales missions
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

Deuxième partie : Diplômes et titres (1/1)

Vous **décrivez, dans l'ordre anti-chronologique** (du plus récent au plus ancien), **vos diplômes et titres que vous jugerez pertinents.**

Années de suivi	Intitulé du diplôme ou du titre	Année d'obtention

Troisième partie: Rapport d'activité (1/2)

En 2 pages dactylographiées maximum :

Vous présenterez un rapport d'activité faisant ressortir les éléments pertinents de votre parcours professionnel démontrant votre concours au développement de la recherche ou vos fonctions d'appui à l'enseignement, en lien avec le corps des assistants ingénieurs du ministère de la culture.

Quatrième partie : Rapport sur l'aptitude professionnelle du candidat établi par le directeur ou le responsable du service auquel appartient le candidat (2 pages maximum)

Nom d'usage :

Prénom :

Pour construire ce rapport, se référer à la partie 3 du guide d'aide au remplissage accessible via le lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Assistant-ingenieur>

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou de toute autre structure :

Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Appréciation générale :

Vu et pris connaissance le _____

Signature de l'agent :

Signature du supérieur hiérarchique de l'agent :

Cinquième partie : Votre parcours de formation - Formation continue (1/1)

La formation continue s'entend comme l'ensemble des formations suivies tout au long de la vie y compris en dehors du cercle professionnel.

Vous **décrirez, s'il y a lieu, dans l'ordre anti-chronologique** (du plus récent au plus ancien), **vos formations qualifiantes ou stages suivis que vous jugerez pertinents.**

Date du stage ou de la formation	Durée du stage ou de la formation	Intitulé du stage ou de la formation	Organisme et pays	Compétences acquises

Sixième partie: pièces justificatives (1/1)

Le candidat doit fournir :

- une photocopie de vos diplômes et titres (partie 2 du présent document) ;
- et lorsqu'il y a lieu, les attestations délivrées à l'issue de formations qualifiantes ou de stage (partie 5 du présent document).

Septième partie: déclaration sur l'honneur (1/1)

Je soussigné(e) _____

souhaite me présenter au concours interne d'accès au corps des assistants ingénieurs du ministère de la culture, session 2023.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance du règlement ci-dessous concernant les fausses déclarations.

J'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (article 441-1 du Code pénal) ;

- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (article 441-6 du Code pénal, 1^{er} alinéa).

Je suis informée(e) que le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle ainsi que le bureau DEC4 de la Maison des examens se réservent le droit de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le _____

Signature du candidat